

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 24 février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. LARROQUE Joël (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme MOUMIN Manon), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme ASTIER Martine, (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHON

Affiché le : 28/02/2023

15. Travaux complémentaires en lien avec la restructuration du restaurant scolaire et la création de deux salles supplémentaires dans le prolongement de l'école maternelle.

La commune de Boisseuil s'est engagée dans un projet de restructuration du restaurant scolaire et la création de deux salles supplémentaires dans le prolongement de l'école maternelle. Elle souhaite compléter ce projet avec la gestion des eaux pluviales par infiltration permettant de désimperméabiliser des surfaces actives existantes notamment les cours de l'école maternelle et/ou élémentaire.

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « renaturation des villes et villages » de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne concernant les projets liés à la désimperméabilisation de surfaces imperméables aux eaux pluviales.

Une étude complémentaire devra donc être effectuée afin de dimensionner les installations d'infiltration des eaux pluviales pour ces espaces imperméabilisés et d'engager les travaux appropriés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à engager les études et travaux complémentaires exposés ci-dessus et à signer tous les documents devant intervenir dans ce cadre,
- d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

